

*Ministère Délégué
auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Economie, des Finances,
du Commerce et du Plan*

Direction Générale des Douanes



*République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail*

CIRCULAIRE - N° 724 / du 09 JUILLET 1993
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Prélèvement compensatoires
sur les viandes, abats et dérivés.**

REF. : Article 7 alinéa 4 du Décret 90-445
du 29 Mai 1990.

- Lettre n° 378/MINAGRA/CCPC du 27 Mai 1993

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que les montants des prélèvements compensatoires sur les viandes fraîches, réfrigérées ou congelées ainsi que sur les abats et les préparations animales, importées en COTE D'IVOIRE, sont révisés comme suit:

**DESIGNATION DES PRODUITS ANIMAUX SOUMIS
A PRELEVEMENTS COMPENSATOIRES**

Nomenclature Nomencl Harmonisée SYDAM	DESIGNATION DES PRODUITS	PRELEVEMENTS APPLICABLES
02-01	Viandes bovines fraîches ou efrigérées	
-10-00 - 90 E	* Carcasses, 1/2 carcasses	80
-20-00 - 90 Z	* Morceaux non désossés	
	- quartiers avant	80
	- quartiers arrière < 80 kg (ARD8,...)	80
	- autres (1)	80
-30-00	* Morceaux désossés	
- 20 F	- quartiers avant désossés	80
- 30 L	- capa (flanchet désossé)	80
- 90 X	- autres désossées (2)	80
02-02	Viandes bovines congelées	
-10-00-90 V	* Carcasses, 1/2 carcasses	250
-20-00	* Morceaux non désossés	
-20 L	- quartiers avant	240
-40 J	- quartiers arrière < 80 kg (ARD8,...)	370
-90 A	- autres (1)	400
-30-00	* Morceaux désossés	
-20 D	- quartiers avant désossés	200
-30 Y	- capa (flanchet désossé)	80
-90 J	- autres désossées (2)	200
02-03	Viandes porcines fraîches ou réfrigérées	
-11-00 - 00 C	* Carcasses, 1/2 carcasses	
-12-00 - 00 R	* jambons, épaules et leurs morceaux non désossés	
-19-00 - 10 A	* longes	
- 20 W	* autres non désossés (cotis,...)	90
- 90 N	* morceaux désossés	
-21-00	Viandes porcines congelées	
- 00 B	* Carcasses, 1/2 carcasses	
- 00 E	* jambons, épaules et leurs morceaux non désossés	
- 10 J	* longes	
- 20 M	* autres non désossées (cotis,...)	90
- 90 C	* morceaux désossés	
02-04	Viandes, ovines fraîches ou refigérées	
-10-00 - 00 D	* Carcasses, 1/2 carcasses d'agneau	
-21-00 - 00 N	* autres carcasses, 1/2 carcasses	
-22-00 - 00 V	* autres morceaux non désossés	
-23-00 - 00 L	* morceaux désossés	

(1) quartiers arrière > 80 kg : ART8,... quartiers de veau : 1.2 veau, avant, pan,... autres:

(2) arrière et quartiers de veau désossés : faux-filet, filet, entrecôte, rumsteack, tende de tranche, tranche grasse, bavette, gîtes, jarret.

**DESIGNATION DES PRODUITS ANIMAUX SOUMIS
A PRELEVEMENTS COMPENSATOIRES**

Nomenclature Nomencl Harmonisée SYDAM	DESIGNATION DES PRODUITS	PRELEVEMENTS APPLICABLES
02-10	Viandes et abats salés, saumurés, séchés ou fumés, farines et poudre de viandes ou d'abats comestibles	
-11-00 - 10 X	* de l'espèce porcine	600
-20 A	- jambons de porc	600
-90 K	- épaules et leurs morceaux non désossés, salées ou en saumure	600
-12-00 - 00 E	- épaules et leurs morceaux non désossés, séchées ou fumées	600
-19-00 - 10 J	- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	200
-90 C	- autres viandes et abats de porc salés ou saumurés	200
-20-00	- autres viandes et abats de porc séchés ou fumés	
-90-00	* de l'espèce bovine	
-90-90	* de volailles	
	* d'autres espèces	
05-04 - 00-0-00 Y	Boyaux vessies et estomacs d'animaux autres que poissons	
15-16	Autres graisses, huiles animales et leurs fractions, mêmes raffinées mais non chimiquement modifiées	
-00-00 - 10 K	* huiles et graisses animales partiellement ou totalement hydrogénées, solidifiées ou durcies raffinées, non préparées	
-90 F	* autres huiles et graisses animales et leurs fraction mêmes raffinées, mais non chimiquement modifiées	
16-01 - 00-9-00 G	* Saucisses, saucissons et produits similaires de viande, d'abats ou de sang, autres que de foie; préparations alimentaires à base de ces produits, à l'exclusion du foie	500
-90-00 - 00 R	* Autres préparations et conserves de viandes, d'abats y compris les préparations de sang de tous animaux.	400

Les dispositions de la présente Circulaire qui sont applicables pour compter de sa date de signature annulent et remplacent celles de la Circulaire 698 du 17 Août 1992.

AMPLIATIONS :

- Syndicat des Transitaires
S/C SAGA-CI
- Direction Générale des Ressources
Animales
- Syndicat des PME Transit
S/C SIS-TRANSIT
- Syndicat des Importateurs de viandes
congelées
- SCIMPEX
- Chambre de Commerce et d'Industrie.

